

COMITE DE PILOTAGE - MARDI 15 AVRIL 2014 - VELO SENTIMENTAL

ORDRE DU JOUR ET REPARTITION DU TEMPS

1. Comment aborder la nouvelle municipalité ? Faut-il faire évoluer le projet Sol-Violette ?
15 minutes
2. Point financier : où en sommes-nous ? 15 minutes
3. Retour de l'enquête sur la mission inter-ministérielle. Projet de loi ESS et intégration des monnaies citoyennes 15 minutes
4. Comment mieux sensibiliser les prestataires et les citoyens à l'utilisation du Sol-Violette ?
15 minutes
5. Point d'info sur les 3 ans du Sol et sur la monnaie Mipys (s'il reste du temps en fin de comité de pilotage)

COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS ET DES DECISIONS PRISES

1. Avant de savoir comment approcher la nouvelle municipalité, il faut savoir qui aborder. Tout courrier passe par le cabinet du Maire qui, par après, réoriente la demande aux services compétents. Faire une présentation officielle du Sol-Violette et un rappel de la participation de la collectivité au Comité de Pilotage du Sol-Violette. Décision prise : faire un courrier de la part de l'association FOLIES adressé au Conseil Général en le sensibilisant à l'insertion professionnelle pour le motiver à participer au fonctionnement du projet Sol-Violette. Le Sol-Violette n'est qu'une activité parmi d'autres au sein de FOLIES, faisons une demande générale au CG. Décision prise : le courrier au Maire est fait par le Sol-Violette (objet de rendez-vous et objet statutaire concernant la constitution du Comité de Pilotage). Décision prise : Caroline Ferrafiat retravaille le brouillon de lettre adressée au Maire avant de la renvoyer aux membres du Comité de Pilotage pour validation.

2. Budget prévisionnel : environ 250,000 €. Postes importants : masse salariale, abondements services civiques, nantissement maisons de chômeurs, innovation (SoleBox, Paymobey, cartes d'adhésion, logiciel Cyclos), frais de fonctionnement (dont assurance Macif). Financements : 2/3 subvention Mairie (85,000€), retour du prêt du Mouvement National SOL, rétrocession des adhésions, aides au contrat Avenir, prestations formation, Fondation de France (15,000€), reliquat Macif (5000€), organisation Semaine de l'Europe. Financements à solliciter pour boucler le budget 2014 : Fondation Mayer, Fondation GRDF, Fondation Macif, Caisse d'Epargne, Conseil Régional, Fondation SFR, Fondation Orange, FSE. Il nous manque 50,000€ pour boucler l'année. Pour 2015, essayer de solliciter le projet européen Erasme.

3. Avancement sur l'amendement concernant les MLC dans la loi cadre sur l'ESS présentée prochainement à l'Assemblée Nationale. 1er avril : rencontre avec le groupe d'appui. Importance du terme "expérimentation sociale citoyenne" dans cette loi cadre. Texte de proposition rédigé par Hervé Pillard sur le cadre légal proposé pour l'existence des MLC, mais envoyé sans le terme "expérimentation sociale citoyenne". Il y est indiqué également que l'ACPR peut réaliser un contrôle d'agrément chaque année. Décision de la plateforme des MLC : ce texte n'est pas reconnu officiellement et n'est le fruit de la démarche que d'une seule personne qui n'a pas pris en compte l'ensemble des opinions des acteurs qui font vivre les monnaies complémentaires en France au quotidien. Ce texte est le résultat d'une vision court-termiste et "enfermante" alors que les acteurs souhaitent opter pour une démarche de long

terme et "englobante". Ce soir, la proposition de loi remonte au niveau des différentes ministères. Ensuite, elle passera en lecture auprès des députés (dont le député de Lyon). 2 et 3 mai : rencontre à Romans pour retravailler le texte de loi revu par les ministères et les députés. Décision prise : Jean-Paul participe à cette journée les 2 et 3 mai en tant que représentant du Comité de Pilotage. Aujourd'hui, Jean-Paul vient au Comité de Pilotage en tant que représentant du collège des fondateurs du Sol-Violette.

4. Concernant la suscitation de la participation citoyenne : il faut être proactifs concernant notre situation financière. Il faut que nos adhérents soient militants et pensent à avoir leur adhésion à jour chaque année. Il faut réussir à ce qu'il y ait une solidarité qui se crée autour du projet et que les citoyens se rendent compte que nous sommes tous acteurs de la pérennité du projet Sol-Violette. Il faut susciter la participation et l'engagement citoyen. Présentation du système de bons de temps mis en place au garage Mobilité-e-s pour susciter la participation citoyenne au sein du projet Sol-Violette (lors de l'adhésion, on reçoit 10h de bon-temps à écouler contre lesquels on peut recevoir des Sols temps ou des réductions chez certains prestataires).

5. Proposition agora citoyenne : lien entre le Sol-Violette et le Sol-temps (et le SEL Cocagne). Quels rapports au temps et à la participation citoyenne dans les monnaies complémentaires ? Proposition d'animation durant l'agora citoyenne : Frédéric Bosqué. Décision prise : Anne et Andrea font une lettre adressée à Frédéric pour lui proposer d'animer l'agora citoyenne.